

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Trente du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à distance par téléconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS PAR VISIOCONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Mme France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Nina PAULON) – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mévice VERITE) – Maguy BORDELAIS (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**CRÉATION DE POSTES AU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

CM-2021-2S-DRH-13

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de prendre en compte la nomination des agents inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au choix pour l'année 2020, reçu le 10 mars 2021 par mail et de prendre en compte les demandes de changement de filière, la réussite au concours d'un agent et le recrutement d'un agent pour la police municipale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De créer au tableau des effectifs de la Commune joint en annexe, les postes suivants, conformément à la nomenclature statutaire de leur cadres d'emplois :

- 26 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 9 postes d'agent de maîtrise à temps non complet (32/35ème)
- 5 postes d'agent de maîtrise à temps non complet (30/35ème)
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (26/35)
- 1 poste de chef de police municipale à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet

Article 2 : D'imputer cette dépense au chapitre 012 "Charges de personnel" du budget de la Ville.

Article 3 : De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

08 AVR. 2021

Et publication ou notification
le

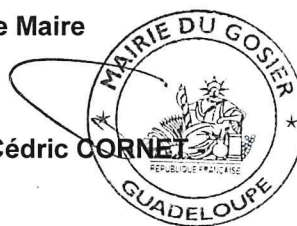
08 AVR. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET



DEPARTEMENT													COMMUNE
DE LA													DE
GUADELOUPE													GOSIER

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er AVRIL 2021

CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS				EFFECTIFS NON POURVUS	
	TC	TNC	Titulaires		Non Titulaires		TC	TNC
			TC	TNC	TC	TNC		
CADRES D'EMPLOIS								
FILIERE CULTURELLE								
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3	0	2	0	0	0	1
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	0	2	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	C	10	0	6	0	0	0	4
Adjoint du patrimoine	C	4	0	4	0	0	0	0
TOTAL.....		19	0	14	0	0	0	5
FILIERE SOCIALE								
Educateur Jeunes enfants 1CI	A	1	0	1	0	0	0	0
Agent social principal de 2e classe	C	3	0	2	0	0	0	1
Agent Social	C	3	0	3	0	0	0	0
Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 1ère classe	C	8	0	3	0	0	0	5
Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 2ème classe	C	6	0	6	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	3	0	1	0	0	0	2
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	3	0	3	0	0	0	0
Aide médico technique	C	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL.....		27	0	19	0	0	0	8
FILIERE POLICE								
Directeur de la police municipale	A	1	0	0	0	0	0	1
Chef de service de police municipale principal 1è cl	B	2	0	0	0	0	0	2
Chef de service de police municipale principal 2è cl	B	2	0	2	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	B	1	0	0	0	0	0	1
Chef de police municipale (grade en voie d'extinction)	C	1	0	0	0	0	0	1
Brigadier chef principal de police municipale	C	11	0	8	0	0	0	3
Gardien-Brigadier de la police municipale	C	17	0	15	0	0	0	2
TOTAL.....		35	0	25	0	0	0	10
FILIERE ADMINISTRATIVE								
EMPLOIS FONCTIONNELS ET DE CABINET								

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création de postes au tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 09/04/2021 (Transmis le 08/04/2021 à 18h50 heure locale)

Date de réception de l'accusé de réception : 09/04/2021

Numéro de l'acte : CM20212SDRH13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210330-CM20212SDRH13-DE

Date de décision : 30/03/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois